

Agenda 21

“Préserver son environnement, c’est maintenir la qualité de son cadre de vie”

Réunion publique du 13 novembre 2014 – le faou (salle du conseil) 20 h - 22 h

31 personnes présentes dont 16 élus

2 animateurs CPIE. 1 personnel intercommunal

Les participants sont répartis sur trois tables.

Après l'introduction, temps de travail sur les tables puis échanges entre tables.

ORDRE DU JOUR

Introduction

Mot d'accueil du maire (*Mme Geneviève TANGUY* ou son représentant) 3 mn

Mot de présentation du président de la CCAM (*M PLUCINSKI*)

« Pourquoi un agenda 21 communautaire » 2 mn

Présentation du CPIE (*Erwan PERSON*)

Présentation de la soirée, son objet (*Thierry ABALEA*) 3 mn

Ce qui caractérise une démarche de DD au regard des 5 finalités :

- ↳ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
- ↳ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.
- ↳ L'épanouissement de tous les êtres humains.
- ↳ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations.
- ↳ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce soir, on travaille sur le thème de l'habitat et de la mobilité :

- ↳ au regard du DD et de ses 5 finalités,
- ↳ au regard des environnements contribuant largement à la qualité de vie sur un territoire mais qui ne sont pas sans impact écologiques, sociaux et économiques au regard des finalités du DD [...]

L'objet des ateliers :

Répondre à la question : quel territoire pour mieux y vivre aujourd'hui et pour les générations à venir (y compris l'accueil de nouvelles populations) ?

« Notre espace vécu, ses améliorations »

Déroulement règles du jeu de la soirée (*Erwan PERSON*) 3 mn

Présentation de l'état des lieux, diagnostic (*Manon FILY*) 10 mn

Début des travaux (*Thierry ABALEA*)

Rappel de quelques défis sociaux, économiques et environnementaux liés aux questions de [...]

Rappel de la commande « quel territoire..... »

Travaux sur tables par thème (habitat et mobilité) avec un rapporteur fixe. 45 mn

Les participants et le rapporteur utilise des feuilles *paper board* posées sur les tables pour inscrire leurs contributions au débat.

Les participants changent de table au bout de 20mn

Projection des photos support

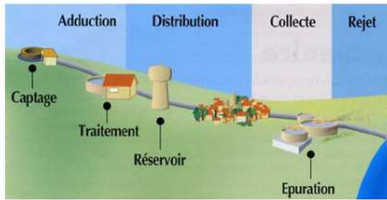
Restitution 45 mn

Conclusion

Éléments de synthèse du CPIE Vallée de l'Elorn 8 mn

Remerciements et appel à participer au comité technique 2 mn

PHOTOS SUPPORT



Les échanges entre tables

Développer une filière bois-énergie

Le développement d'une filière bois-énergie est un sujet qui est revenu à plusieurs reprises lors des réunions publiques y compris dans cette dernière consacrée à l'environnement.

Il semble exister une importante **ressource en bois sur le territoire** que ce soit les forêts privées (dont les 80 ha appartenant à Nobel Sport), le bois bocage mais aussi les restes des coupes effectuées pour l'entretien des lignes électriques ou encore le bois déposé en déchetterie (qui sur certains territoires est trié entre ligneux et non ligneux).

Il apparaît donc qu'il y a un premier enjeu pour la communauté de communes à **recenser** de manière cohérente la ressource disponible. Cette ressource pouvant ensuite être inscrite dans les PLU.

Au-delà de posséder une ressource en bois, la **structuration** d'une telle filière soulève plusieurs questions. La question du **renouvellement** de cette ressource, qui pourrait être assurée par des plantations à rotation rapide. La question aussi de l'**adéquation** du combustible produit avec les besoins du territoire. En effet, la grande diversité des chaudières bois et de leurs besoins spécifiques doivent rendre particulièrement vigilant sur ce point.

Repenser la restauration collective et favoriser les circuits courts

Favoriser les débouchés des produits issus des circuits courts est également un sujet récurrent des réunions publiques. Il a plusieurs fois été évoqué que la CCAM pourrait davantage soutenir l'**introduction de produits de ces filières dans les lieux de restaurations** collectives de son territoire comme l'EHPAD ou les restaurants scolaires.

D'une manière plus globale, la qualité des repas servis dans ces établissements pourrait être réinterrogée, y compris dans le cas de gestion par des prestataires extérieurs, via un travail sur le **cahier des charges**.

De même, l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique a été plusieurs fois abordée. Sur ce point, il semble opportun que la communauté de communes se rapproche de la Maison de l'Agriculture Biologique qui accompagne les collectivités dans de telles démarches. Il serait sans doute nécessaire de repenser le contenu des repas en parallèle d'une **lutte contre le gaspillage alimentaire** pour répondre à la contrainte de maîtrise des coûts.

Plusieurs points de vigilance ont été soulignés, notamment au sujet de la viabilité économique de la filière circuits courts et de sa capacité à répondre aux besoins. Pour l'heure, la filière ne concerne que 3 à 4% de la SAU du territoire mais elle pourrait être appelée à se développer si elle disposait de débouchés assurés dans la restauration collective.

Dans une perspective de préservation de l'environnement, il y a, conjointement aux pistes évoquées ci-dessus, une adaptation nécessaire des modes de production industrielles, taillés pour d'autres débouchés, aux contraintes environnementales.

Déchets inertes

Habitants et élus se sont opposés à un projet de création d'un site de stockage de déchets inertes au village du Stum, sur la commune du Faou en lisière de la forêt du Cranou et sur le terrain d'un particulier. Mais au-delà de l'événement, la CCAM doit partager cette expérience avec d'autres collectivités susceptibles d'être confrontées à des problèmes similaires. Ce témoignage pourrait par exemple se faire au sein du Pays de Brest.

De même, la collectivité doit pouvoir s'emparer de la **problématique du stockage de déchets inertes**. Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées :

- Tout d'abord, anticiper par l'inscription dans le PLU de terrains susceptibles de servir à de tels usages.
- Ensuite, développer des outils de contrôle et de suivi de tels sites par la force publique surtout lorsqu'ils s'établissent sur des terrains privés.
- Enfin, par le biais des achats publics, favoriser le développement de filières utilisant des process de réusage qui permettent au final de réduire de manière significative les déchets.

Cela pose la question, comme pour la thématique de la restauration collective, de la rédaction des appels d'offres pour y inclure des **clauses environnementales** (exemple : utilisation de matériaux recyclés). Il y a là un enjeu de formations et d'accompagnement des élus.

Porter à connaissance les richesses naturelles du territoire

Pour éviter que les zones de protection ne soient vécues comme une contrainte, la collectivité devrait **valoriser les richesses présentes** sur le territoire (oiseaux, insectes, arbres...) par le développement d'animations nature (via le PNRA) dans une démarche de vulgarisation de la connaissance.

Il existe d'ailleurs un projet en cours visant à valoriser les **circuits de randonnées** en assurant un maillage et une continuité sur le territoire. Ce projet s'accompagne d'une adaptation des circuits pour qu'ils soient praticables par le plus grand nombre.

De même, il est nécessaire de mettre **plus de nature dans l'éducation**, de faire connaître pour préserver. En ce sens, la sollicitation des jeunes pour connaître leurs souhaits pour le territoire est une démarche actée par la communauté de communes.

Préservation des ressources

↳ Économiser l'eau potable

La récupération de l'eau de pluie est un moyen d'économiser l'eau potable. Elle peut être utilisée pour le jardinage mais aussi, sous certaines conditions, pour un usage à l'intérieur de la maison (machine à laver, sanitaires...). La collectivité pourrait mener des actions d'informations à ce sujet et sensibiliser à l'utilisation de l'eau de pluie dans les conditions fixées par l'ARS (Agence régionale de santé).

De même, il faut réfléchir au rôle du boisement dans la récupération d'eau (zones de captage).

↳ Limiter l'usage des pesticides

L'engagement souhaitable des collectivités dans une démarche zéro-phyto devrait s'accompagner d'une sensibilisation des habitants.

Autres points

- ↳ Mettre en place un fauchage tardif ou une gestion différenciée des espaces verts.
- ↳ Mise en place de diagnostic thermique par des indépendants.
- ↳ Garder un pays accueillant.
- ↳ Organiser la concertation sur les projets structurants avec les habitants.
- ↳ Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur des exploitations de taille raisonnable en agissant sur le Scot.
- ↳ Mettre en place un meilleur système de poubelles sur les aires de camping-cars.

les pistes pour la collectivité

- ↳ Exemplarité des collectivités (communes et communauté de communes).
- ↳ Se former pour jouer un rôle en tant qu'acheteur public.
- ↳ Rôle incitatif de la collectivité.
- ↳ Informer, sensibiliser sur les richesses présentes.
- ↳ Penser la nature comme un levier économique.